



## CCP des directeurs et directeurs adjoints d'établissements.

Jeudi 8 février 2017, DRH, 14 rue Duquesne, PARIS 7<sup>ème</sup>

### Présents :

Représentants de l'administration : Danielle METZEN représentants la DRH, Jacky AVRIL chef de bureau représentant la DS, Christine LABROUSSE, Nelly VEDRINE, DJEPVA excusée

Assistent également : Jean-Luc WUREBSKI, Marie-Line AVINEL (du bureau SD2D)

L'administration signale que Madame Nathalie CUVILLIER, adjointe à la directrice des sports, a signalé son absence en début d'après-midi, retenue par une urgence.

### Représentants des OS :

Directeurs : Dominique NATO (titulaire) et Bruno GENARD (suppléant de Gérard BAUDRY, excusé),

Directeurs adjoints : Edwige BAKKAUS et Frantz HAUW.

La séance est ouverte à 14 h 30.

L'ordre du jour est ensuite abordé avec l'acceptation d'évoquer plusieurs questions en questions diverses.

### Point 1 : désignation du secrétaire adjoint de séance

Monsieur Bruno GENARD est désigné en qualité de secrétaire adjoint de séance.

### Point 2 : approbation du PV de la CCP des directeurs et adjoints du 19 octobre 2017

Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents. Edwige BAKKAUS, secrétaire adjointe désignée remercie que toutes les modifications demandées par le syndicat aient été acceptées par l'administration.

### Point 3 : examen des candidatures aux différents postes : directeur adjoint du CREPS Centre Val de Loire – Bourges, directeur adjoint du CREPS de Pointe-à-Pitre, directeur adjoint du CREPS de la Réunion et directeur du CREPS de Vichy.

Avant de commencer l'examen de chacune des candidatures, les représentants du personnel souhaitent proposer un ordre particulier de présentation, compte tenu de la candidature d'un des représentants, l'obligeant à ne pas assister aux délibérations le concernant.

En conséquence, l'administration accepte de présenter ses propositions pour les 3 postes d'adjoints, puis celle du poste de directeur, en l'absence de Monsieur Frantz HAUW.

L'administration expose son analyse et propose les personnes suivantes :

- **Directeur adjoint du CREPS de Pointe-à-Pitre** : 26 candidatures dont 12 seulement ont été déclarées recevables. Une liste de 7 noms a été arrêtée, afin de conduire des entretiens. A la demande de la DSA2, les directeurs d'outre-mer ont mis en place une « commission d'audition », comprenant le DRJSCS des Antilles, le directeur de cabinet du Pt de la région, un représentant du CROS Guadeloupe

et le directeur du CREPS. Trois personnes ont été classées de 1 à 3 : **Monsieur Jean-Marc CLAVIER** (directeur d'établissement pénitentiaire, détaché à l'Université des Antilles), Monsieur Fabrice JACQUES et Monsieur Bernard DENIS. Les éléments communiqués sont : lettre de motivation structurée et bien présentée, mobilités professionnelles intéressantes, anticipation d'un binôme intéressant avec Monsieur Eddie COURRIOL.

- **Directeur adjoint du CREPS de La Réunion** : 32 candidatures dont 16 seulement ont été déclarées recevables. Trois personnes ont été auditionnées par la « commission d'audition » demandée par la DSA2. Celle-ci comprenait le DRJSCS, le directeur des sports de la Région, le directeur et adjoint du CREPS de la Réunion). Les trois personnes auditionnées sont classées de la manière suivante : **Monsieur Dominique LATERRADE** (CTPS directeur de la MOP), Monsieur Jean-Louis CANN et Monsieur Hervé RICHARD.
- **Directeur adjoint du CREPS de Bourges Centre Val de Loire** : 4 candidatures reçues, dont 3 recevables. Pas de commission d'audition. Le directeur du CREPS de Bourges a proposé **Monsieur Loïc GOURDON**, proposition retenue par l'administration, agent qui est actuellement Prof de sport CTN à la FF Cyclisme.

Sortie de Monsieur Frantz HAUW.

- **Directeur du CREPS de Vichy** : le poste est vacant au 1<sup>er</sup> avril en raison du départ à la retraite de l'actuelle directrice Madame Catherine RONCIER. Neuf candidatures ont été reçues, dont 6 seulement ont été déclarées recevables. Deux personnes présentent les qualités et compétences pour occuper le poste : Monsieur Frantz HAUW et Monsieur Thomas SENN.  
**L'administration propose la désignation de Monsieur Thomas SENN**, en avançant les raisons : des expériences avérées, une connaissance de l'environnement du CREPS (projet de l'agglomération, site de Ceyrat...), apport d'une personne extérieure pour relancer la dynamique interne, et enfin, anticipation d'un bon binôme avec Monsieur Frantz HAUW.

Les représentants des personnels demandent une suspension de séance.

Au retour, le poste de **directeur du CREPS de vichy** est abordé en premier, M. Hauw étant resté à l'extérieur de la salle.

Les RP font état de leur désapprobation, au regard de la nomination d'un directeur de la collectivité (région AURA), alors même qu'un agent du ministère chargé des sports, disposant d'une expérience solide en établissement était sur la liste « courte ». Les RP pensent que cela va donner une latitude beaucoup plus grande aux régions pour proposer des agents territoriaux aux postes de direction et ainsi émettre des avis défavorables aux propositions de l'administration. En outre, ils pointent le fait qu'avec la décentralisation et la place de plus en plus prégnante des conseils régionaux dans la vie quotidienne des CREPS, on ne peut plus affirmer comme le soutient l'administration, qu'un directeur des sports du Conseil régional tutelle du CREPS est une personne extérieure.

Il est à signaler que la demande d'avis à la région n'a été adressée que le 3 février dernier et que la réponse n'est toujours pas parvenue à la DS et à la DRH.

Les RP s'émeuvent de cette situation, car en cas de réponse négative, on se retrouverait dans une situation analogue à celle de la Réunion, situation mal gérée et qui a duré près d'une année. L'administration évoque que l'intéressé aurait obtenu l'aval de sa hiérarchie, mais aucun document n'est produit ce jour.

***Les RP votent donc unanimement contre cette proposition.***

Monsieur Frantz HAUW revient en séance.

L'administration, n'ayant que 3 représentants dotés du droit de vote, demande que seulement 3 des représentants des personnels votent. Les RP refusent et demandent que ce soit à l'administration de prendre les mesures adéquates pour être représentée paritairement. Mme Nelly Védrine est alors désignée comme représentante de l'administration et sera porté sur l'arrêté de composition.

Sont abordés les 3 postes de directeurs adjoints de Pointe-à-Pitre, de la Réunion et du Centre Val de Loire.

Les RP abordent en premier lieu la démarche de la DSA2 d'instituer une « commission d'audition » pour l'outre-mer. Au-delà du fait qu'il s'instaure une différenciation de traitement entre l'outre-mer et la métropole, les RP s'étonnent et se sentent vexés de découvrir cette procédure, qui n'a, à aucun moment été évoquée soit en CCP, soit auprès du CPDE, instance professionnelle associative des directeurs et adjoints d'établissements. En outre, et si la présence du DRJSCS ou d'un représentant de la région (qui représentent les tutelles) pourrait être acceptable, celles d'un représentant du CROS Guadeloupe ou du collègue en partance sont très discutables. Enfin même si l'administration soutient qu'il ne s'agit que d'une commission d'audition, les RP restent très dubitatifs sur la marge de manœuvre du directeur de choisir une autre personne que celle qui aurait eu les faveurs de ses autorités de tutelle.

Les RP pointent le fait qu'il s'agit de la troisième entorse aux engagements de l'administration faits auprès des instances syndicales lors des discussions du statut des directeurs/directeurs adjoints et de la loi NOTRe :

- l'avis des conseils régionaux sur la nomination des directeurs qui auraient dû être simples et qui ne l'étaient pas finalement,
- la proposition des directeurs adjoints à DSA2 qui n'est plus seulement du fait des directeurs et dans laquelle participent les conseils régionaux,
- le renouvellement qui finalement semble être considéré comme étant une nomination et donc soumis à l'avis des conseils régionaux...

Les RP expriment alors leurs votes :

***Directeur adjoint de Pointe-à-Pitre : 3 avis contre et 1 abstention***

Les raisons en sont : mise en place d'une commission d'audition, non inscrite dans les textes et sans en informer les RP ; désignation d'une personne extérieure qui connaît peu ou pas le milieu des CREPS.

***Directeur adjoint de La réunion : 3 avis contre et 1 abstention***

La raison principale en est, comme pour la Guadeloupe, cette commission d'audition et ne s'applique pas à la qualité du candidat retenu.

### **Directeur adjoint de Bourges Centre Val de Loire : 3 avis pour et 1 abstention**

Candidatures très peu nombreuses qui traduisent le manque d'attractivité des emplois (voire questions diverses). Il s'agit du dernier épisode d'une histoire à rebondissements qui s'est révélée très malheureuse à plus d'un titre...

#### Questions diverses :

Les RP évoquent le problème qui devient aigu de la qualité des candidatures à ces 4 postes examinés aujourd'hui : 71 dépôts de candidatures pour seulement 37 recevables. 10 seulement émanent de personnels appartenant à un corps propre jeunesse et sport (PS, CTPS et IJS). Cela démontre de façon criante la non attractivité des postes gérés aujourd'hui par le statut d'emplois.

Elle réside dans le sous crantage en indiciaire, largement dénoncé depuis le début des travaux sur le statut et depuis deux années et demie d'une part et des montants peu incitateurs de l'indemnitaire (montants identiques à des chefs de pôles en services déconcentrés pour les nouveaux arrivants, alors que les chefs de pôle n'ont pas les mêmes responsabilités - celles liées à l'internat de mineurs par exemple) d'autre part. Il est remis en séance le projet d'un courrier du CPDE (envoyé cette semaine officiellement) sollicitant une réunion d'urgence avec la DS et la DRH pour travailler sur la revalorisation du statut. L'administration semble assez timorée sur cette demande et évoque la jeunesse du statut d'emploi. Les RP évoquent que d'autres corps ont obtenu des avancées considérables avec notamment la revalorisation PPCR, et des directeurs adjoints (ceux du 4<sup>ème</sup> groupe) plafonnent au 1015, ce qui est inadmissible avec les responsabilités exercées.

Une question a porté sur l'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel) des adjoints nouvellement nommés. Monsieur Jacky AVRIL revient sur ce dispositif et confirme que le CIA est attribué au regard de l'activité professionnelle de l'année n-1. Il reconnaît que la doctrine a quelque peu changé d'une année sur l'autre, et que c'est dû au fait que le régime des directeurs/directeurs adjoints a devancé la mise en place généralisée du dispositif du RIFSEEP par les ministères sociaux. Depuis un régime généralisé a été mis en œuvre et se trouve quelque peu différent de celui du début élaboré par DSA2.

Il est évoqué aussi la situation de l'IFCE, pour lequel le poste de DG adjoint n'est pas pourvu à ce jour. L'administration répond qu'après le rapport des IG (JS et Agriculture), le poste va être publié très prochainement, mais avec une nouvelle approche d'un directeur général adjoint, non spécifiquement positionné sur les sports équestres. Cela revient à dire que les agents relevant de jeunesse et sports auront peu de chances !!!!!

La question du renouvellement des détachements de directeurs est ensuite abordée. La DS avait évoqué le recours devant le TA de la région AURA contre l'arrêté de renouvellement de la directrice en poste au motif que son avis n'avait pas été demandé (assimilation du renouvellement à la nomination). Ce recours n'a, à ce jour, pas abouti, mais la DS pense que l'affaire est mal engagée. Monsieur Jacky AVRIL indique aux RP que les agents en fin de détachement vont recevoir rapidement un courrier leur demandant de se positionner sur leur renouvellement. La DS demandera aux régions leur avis au maintien en détachement des actuels directeurs.

Les RP réaffirment que l'article 28 de la loi NOTRe ne vise que « l'avis préalable à la nomination » et non au renouvellement et que pour éviter ce souci, les RP avaient demandé à ce que soit mis expressément dans la

loi NotRE « première nomination » et pas simplement « nomination ». Ils regrettent de ne pas avoir été entendus et d'en payer maintenant les frais. Cette posture de l'administration va contribuer à une fragilisation des directeurs qui ont pourtant fait un énorme travail dans les actes de décentralisation des CREPS.

L'administration évoque le principe que pour les renouvellements, les postes ne sont pas vacants et qu'en conséquence il n'y a pas de publication à la BIEP.

L'administration s'engage également à ce que les renouvellements de directeurs (et d'adjoints) soient prononcés pour une durée de 3 années comme pour les DR et DRA, soit jusqu'au bout de la durée de 8 années maximum prévue par les textes. Monsieur Bruno GENARD rappelle que la parution du nouveau statut n'a pas engendré la remise à zéro des détachements (contrairement à d'autres emplois) mais que les durées antérieures ont été prises en compte, ce qui aurait pu être contesté devant le TA avec des chances de rejet des décisions de l'administration.

La prochaine CCP est prévue le 26 juin 2018, mais il est remarqué qu'elle ne portera que sur des renouvellements de détachements. L'administration admet qu'il faudra l'anticiper au moins à la mi-mai. Toutes les demandes de renouvellement seront portées devant la CCP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.

***CR établi à partir des notes prises en séance par Bruno GENARD et Edwige BAKKAUS***